

TECHNIQUES



Postes APSTLe SNAPATSI demande une mise en oeuvre rapide

Le SNAPATSI a fait acter dans le protocole du 11 avril 2016, la création de postes d'Agents Principaux des Services Techniques (postes fonctionnels) pour les adjoints techniques de la police nationale.

Agent Principal des Services Techniques D'ORES ET DÉJÀ, DANS LE PLF 2017, 90 POSTES SONT BUDGÉTISÉS

Ainsi, des ATP2 PN qui occupent les fonctions de cuisinier ou de gérant pourront percevoir une rémunération majorée (grilles fonction publique) pour reconnaître leurs responsabilités.



Devait être inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel du mardi 30 mai 2017 le projet d'arrêté portant création de ces postes.

Mais l'administration n'a pas encore fini de rédiger son arrêté...

Les collegues ne doivent pas subir les lenteurs de l'administration !!!

Le SNAPATSI demande que le projet d'arrêté soit <u>impérativement</u> inscrit à l'ordre du jour du CT Ministériel du mois de juin !

BURE AU NATIONAL

52 rue de Dunkerque 75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20 Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous défend!